

**COUR CONSTITUTIONNELLE**

N° 004 / CC / SG

COMMUNIQUE

La Cour constitutionnelle institue un prix de thèse intitulé « Maurice AHANHANZO-GLELE ». Ce prix vise à récompenser tous les deux ans, les mérites de la meilleure thèse de doctorat soutenue sur un sujet d'intérêt pour la justice constitutionnelle béninoise.

Pour la première édition, les thèses pouvant concourir doivent avoir été soutenues en 2018, 2019 et 2020 dans une université d'Afrique francophone d'un Etat membre de l'Organisation internationale de la francophonie.

Les thèses devront être envoyées au plus tard le 20 décembre 2020 au siège de la Cour constitutionnelle.

Le jury, dont la composition sera fixée ultérieurement, siègera au premier trimestre 2021 et les résultats seront proclamés dans le courant du deuxième semestre.

Le lauréat du concours se verra décerner un prix de thèse en vue de la publication de sa thèse auprès d'un imprimeur.

Le règlement du prix de thèse fera l'objet d'une publication ultérieure.

Le Secrétaire général,

Gilles BADET